

Avril - Juin 2023

# DROITS DE L'HOMME NOTE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## RÉSUMÉ

- Au deuxième trimestre 2023, la Division des droits de l'homme a documenté 536 violations et atteintes des droits de l'homme, affectant 1 042 civils, soit une diminution de 9% des violations et de 10% des victimes par rapport au premier trimestre 2023.
- Parmi les groupes armés, le groupe armé Retour, Réclamation et Réhabilitation sont responsables du plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme (56) et du plus grand nombre de victimes (133). Parmi les acteurs étatiques, les autres personnels de sécurité ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (79), tandis que la gendarmerie a fait le plus grand nombre de victimes (226).
- Les violations les plus récurrentes sont les arrestations et détentions arbitraires, y compris les conditions de détention inhumaines (26%), la torture, les mauvais traitements et les mutilations (17%), les violations du droit à la propriété (16%), les violations du droit à la vie (14%) et les violences sexuelles liées aux conflits (9%).
- Au moins 58 civils, dont 49 hommes, trois femmes et six garçons ont été tués ; la plupart de ces exécutions ont été perpétrées par les Autres Personnels de Sécurité et des hommes armés non identifiés.
- L'Ouham a été la préfecture la plus touchée en termes de violations des droits de l'homme et d'atteintes (120), tandis que la Nana-Grébizi a eu le plus grand nombre de victimes (195).

## CONTEXTE



Au cours de la période considérée, la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA) a été marquée par une augmentation des attaques, notamment dans les préfectures de la **Haute-Kotto**, de la **Vakaga**, de l'**Ouham-Pendé** et du **Haut-Mbomou**, en raison à la fois de la présence de groupes armés signataires de l'*Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine* (APPR-RCA) et de nouvelles entités armées en RCA. Depuis le déclenchement du conflit soudanais à la mi-avril, la préfecture de la **Vakaga** a connu des foyers de conflit notables, où près de 13 800 personnes ont fui le Soudan pour Am-Dafock, dont 3 456 rapatriés centrafricains, ce qui a donné lieu à des mouvements d'hommes armés non identifiés tentant de recruter des jeunes de Birao. Dans la préfecture de la **Haute-Kotto**, les axes Ouadda-Bria, Ouadda-Sam-Ouandja et Ouadda-Ouanda-Djallé ont été particulièrement affectés par des affrontements autour des sites miniers entre l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), le Front Populaire pour la Renaissance en Centrafrique (FPRC), le Parti pour le Rassemblement National Centrafricain (PRNC) et les acteurs étatiques ainsi que les autres personnels de sécurité (APS). Depuis mai 2023, l'UPC a pris le contrôle des sous-préfectures de Gbali et Ouadda dans la **Haute-Kotto**, en l'absence des FACA et des Forces de sécurité intérieure (FSI), commettant des meurtres,

des enlèvements, des vols, des mauvais traitements, des collectes de taxes illégales et des viols. La préfecture de l'**Ouham-Pendé** a été marquée par les attaques, les incursions et les exactions du Mouvement des Révolutionnaires Sudistes Tchadiens (MRST), un groupe armé tchadien qui s'est positionné à Bénermé (55km de Paoua) et le long de la frontière tchadienne. Depuis leur arrivée en octobre 2022, leur nombre a progressivement augmenté au fur et à mesure qu'ils recrutaient des jeunes de la région et que de nouveaux éléments armés arrivaient du Tchad. Le 15 mai, l'armée tchadienne et les FACA ont mené une opération conjointe contre le MRST à Bénermé, parvenant à expulser ces éléments armés de la zone et à les repousser vers la frontière. Par ailleurs, en mai et juin 2023, les Azande Ani Kpi Gbe, un groupe d'autodéfense basé à Kadjema, et l'UPC, qui contrôle la localité de Mboki, se sont affrontés à plusieurs reprises dans la préfecture de la **Haut-Mbomou**, notamment dans les sous-préfectures d'Obo et de Mboki. A cet égard, il convient de noter que les affrontements ont commencé dans la sous-préfecture de Bambouti et se sont progressivement déplacés vers Zémio (190 km d'Obo). A Mboki (75 km d'Obo), les éléments de l'UPC ont enlevé des civils et pillé des maisons ainsi que des locaux d'organisations internationales non gouvernementales (OING). Le 20 juin, le groupe

Azande Ani Kpi Gbe aurait lancé une attaque contre l'UPC. De nombreux civils ont fui Mboki en direction de Zémio, craignant pour leur sécurité.

La DDH a également documenté une augmentation des discriminations subies par les populations peules et musulmanes, notamment en ce qui concerne l'obtention de documents d'identité à Bangui et dans les préfectures de l'**Ombella M'Poko**, de l'**Ouham-Pendé**, de la **Mambéré-Kadéï** et de la **Haute-Kotto**. Les membres des communautés peules et musulmanes doivent souvent payer des frais plus élevés et présenter des documents supplémentaires, tels que les actes de naissance de leurs parents, pour obtenir des cartes d'identité nationales.

Sur le plan politique, le 30 mai, le président Faustin-Archange Touadéra a annoncé la tenue d'un référendum le 30 juillet sur un projet de loi visant à adopter une nouvelle constitution, ce qui a donné

lieu à des messages de haine et d'incitation à la violence dans les médias sociaux, tant de la part des partisans de la réforme que de la part des opposants politiques. La DDH a documenté des actes de menaces, d'intimidations, de perquisitions et de harcèlement policier à l'encontre d'individus, de partis politiques et d'associations opposés ou critiques à l'égard du gouvernement.

Sur le plan judiciaire, le 5 avril, à la suite d'une réunion plénière extraordinaire tenue le 4 avril, la **Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)** a mis fin au mandat de la présidente, Mme Marie Edith Douzima. Le 12 juin, le tribunal administratif a suspendu l'exécution de la décision. Un jugement sur le fond est attendu concernant la légalité de la réunion plénière extraordinaire visant à démettre Mme Douzima de ses fonctions.

---

## TENDANCES GÉNÉRALES

---

Au cours du deuxième trimestre 2023, la DDH a documenté une légère diminution du nombre de violations et d'atteintes des droits de l'homme (9%) et du nombre de victimes (10%) par rapport au premier trimestre. Toutefois, les chiffres restent conformes à la moyenne générale du nombre de violations et de victimes documentées au 1er trimestre. Entre avril et juin 2023, la DDH a vérifié **536** violations et atteintes des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH) qui ont affecté **1042** victimes civiles<sup>1</sup>. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de **28 %** des atteintes des droits de l'homme (**149**) et de **24 %** des victimes (**245**). Les

acteurs étatiques ont été responsables de **57%** des violations des droits de l'homme (**305**) et de **69%** des victimes (**715**). Il convient de noter que plus de la moitié de ces violations (157) et la majorité des victimes (552) sont liées au droit à la liberté et à un procès équitable, principalement à des arrestations et détentions arbitraires. L'augmentation des attaques indiscriminées dans les préfectures de la **Vakaga**, de la **Haute-Kotto**, de la **Haut-Mbomou** et de l'**Ouham-Pendé** a également contribué à accroître les menaces quant à la protection des civils. A ce titre, la DDH a effectué une mission d'enquête en juin 2023 dans la préfecture de l'**Ouham**, au cours de laquelle **27** cas de violences sexuelles liées au conflit (VSLC) ont été

---

<sup>1</sup> Depuis janvier 2022, conformément à la méthodologie du HCDH, la DDH enregistre toutes les violations des droits de l'homme qui se sont produites au cours d'un seul incident et à l'encontre de différentes victimes. Depuis juillet 2022, la DDH compte également toutes les violations par victime (violations multiples). En outre, depuis juin 2022, la DDH rapporte systématiquement les cas de détention arbitraire par les autorités de l'État qui dépassent le délai légal de garde-à-vue, ainsi que les conditions illégales de détention.

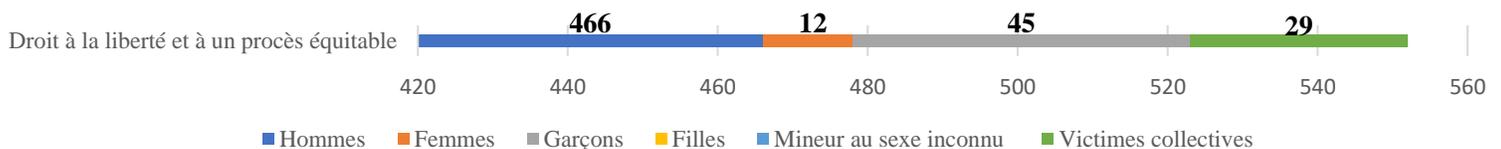
documentés, 82% d'entre eux ayant été commis par des groupes armés.

## VIOLATIONS

Au cours de la période examinée, la plupart des cas de violations et atteintes aux droits de l'homme ont été liés à la violation du droit à la liberté et à un procès équitable, comprenant les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les conditions de détention ne respectant pas les standards minimum (157), la torture, les mauvais traitements, les mutilations et blessures (92), les violations du droit à la propriété (88), les violations du droit à la vie (75) et les cas de VSLC (51). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont

le 25 juin, des éléments armés non autrement identifiés de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) ont tué un homme de 45 ans. Le 6 mai, des éléments armés affiliés au MRST ont tué un jeune berger de 14 ans à Bebingui (**Ouham-Pendé**). Par ailleurs, depuis mai 2023, la DDH a documenté une augmentation des violations du droit à la vie dans le quartier PK5 du 3ème arrondissement de Bangui.

### Nombre de victimes de la violation du droit à la liberté et à un procès équitable



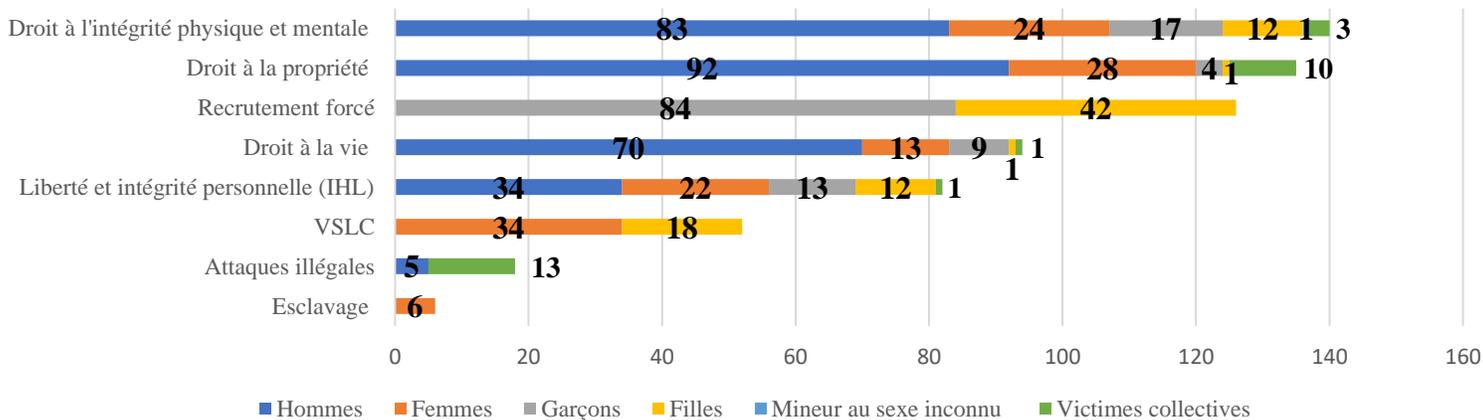
été responsables de la plupart des enlèvements et des privations de liberté (61%), des viols (42%), de l'ensemble des attaques illégales (37%) et des mauvais traitements, mutilations et blessures (47%), tandis que les acteurs étatiques ont été responsables de la plupart des cas de torture (90%). Les acteurs étatiques ont également été responsables de 45% des violations du droit à la vie, y compris de l'exécution extrajudiciaire de 23 civils. Il s'agit notamment de l'exécution extrajudiciaire, le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril, de deux hommes adultes, à la suite graves mauvais traitements infligés par des éléments des APS dans leur base de Bouar (**Nana-Mambéré**), ainsi que de l'exécution extrajudiciaire, le 2 avril, de deux hommes par les APS sur le site minier de Ndassima (**Ouaka**). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 32% des atteintes du droit à la vie, notamment de l'exécution sommaire de 19 civils. Sur le site minier de Mandjam (**Vakaga**),

**Les violations du droit à la liberté et à un procès équitable** représentent 29 % du nombre total de violations des droits de l'homme, y compris les arrestations et détentions arbitraires. Dans la plupart des cas, les détenus sont retenus au-delà du délai légal de garde à vue et/ou souffrent de conditions de détention inhumaines, qui ne répondent donc pas aux normes minimales. Au cours de la période couverte par le rapport, 552 victimes ont été affectées par des violations du **droit à la liberté et à un procès équitable**, toutes par des acteurs étatiques (y compris 29 groupes de victimes collectives). Au cours du mois de juin, la DDH a documenté le décès de quatre détenus, dont un au Camp de Roux et trois à la prison centrale de Ngaragba. Dans cette dernière, en raison d'un taux de surpopulation de 500%, certains prisonniers ont été contraints de dormir dans les toilettes ou sur les

toits des cellules. En outre, en raison d'un manque de nourriture dû à l'absence de financement adéquat de la part du gouvernement, une augmentation d'environ 30% des cas de malnutrition a été documentée en seulement trois mois, passant de 313 prisonniers souffrant de malnutrition en mars 2023

violations), la tentative de viol (**deux** violations) et **une** violation d'autres violences sexuelles. Les acteurs étatiques ont été responsables de **28%** des cas de VSLC, et les groupes armés signataires de l'APPR-RCA de **41%** d'entre eux. Il convient de souligner que cette augmentation des cas de VSLC

**Nombre de victimes par violations (autre que le droit à la liberté et à un procès équitable)**



à **418** en juin 2023.

Les violations du **droit à l'intégrité physique et mentale** représentent 17% des violations des droits de l'homme et des atteintes documentés. Les acteurs étatiques ont été responsables de **44%** de ces violations. Les mauvais traitements (**60** violations) sont le type de violation le plus courant dans cette catégorie, suivis par les mutilations et les blessures (**21** violations). Au total, **140** victimes ont été affectées par ce type de violation (**83** hommes, **24** femmes, **17** garçons, **12** filles, **un** mineur dont le sexe n'est pas connu et **trois** groupes de victimes collectives). Par exemple, le 22 mai, des éléments des FACA ont enlevé, torturé et maltraité trois hommes adultes (Bangui). Le 21 juin, des éléments des 3R ont maltraité une jeune femme et ont ensuite enlevé ses six sœurs.

Au cours de la période examinée, il y a eu au moins **51** cas de VSLC touchant **52** personnes (**34** femmes et **18** filles). Ces violations comprenaient le viol (**38** violations), l'esclavage sexuel (**sept** violations), l'agression et le harcèlement sexuels (**trois**

documentés par rapport au trimestre précédent s'explique par les résultats d'une mission d'enquête menée par la DDH, au cours de laquelle **27** cas de VSLC affectant **22** victimes ont été documentés (**Ouham**), dont quatre victimes de VSLC multiples (trois femmes et une fille). Au moins **dix** victimes ont été soumises à de l'esclavage sexuel par des éléments armés de la CPC qui les accusaient d'espionner pour le compte des FACA et des APS.

**Les violations du droit de propriété** ont représenté **16%** des violations des droits de l'homme et des atteintes documentées au cours de la période couverte par le rapport, affectant un total de **135** victimes (**92** hommes, **28** femmes, **quatre** garçons, **une** fille et **dix** groupes de victimes collectives). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de **31%** de ces atteintes et les acteurs étatiques de **57%**. Les APS ont été responsables de la plupart des violations du droit à la propriété (**25** violations), suivies par les FACA, seuls ou en association avec d'autres acteurs (**16** violations) et

l'UPC (**11** atteintes). Il convient de noter que cette violation est souvent associée à d'autres, en particulier à des violations du droit à l'intégrité physique et mentale. Ainsi, le 23 mai, cinq éléments armés affiliés aux 3R ont enlevé et maltraité trois éleveurs peuls dans

la sous-préfecture de Baboua (**Nana-Mambéré**). Les auteurs ont demandé une rançon de 1 250 000 XFA (environ 2 100 USD) pour leur libération. Le 26 mai, ils les ont relâchés après avoir reçu l'argent de la rançon.

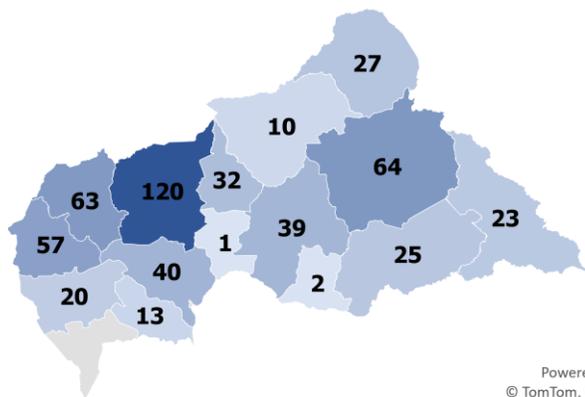
## TENDANCES GÉOGRAPHIQUES

La plupart des violations et atteintes des droits de l'homme, ainsi que des victimes, ont été documentés dans le **secteur ouest** (**314** violations affectant **559** victimes). Cela s'explique en partie par un nombre élevé d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que par des conditions de détention non conformes aux règles minimales de traitement des détenus (**69** violations affectant **242** victimes), principalement imputables à la gendarmerie et à la police. Le secteur ouest a également été touché par des cas de torture, de mauvais traitements, de mutilations et de blessures (**62** violations et **88** victimes) et par des violations du droit à la propriété (**54** violations et **70** victimes). "

violations et **42** victimes) et à l'intégrité physique et mentale (**11** violations et **20** victimes). A cet égard, le 1<sup>er</sup> avril, des éléments armés non identifiés de la CPC ont arrêté 25 Soudanais sur l'axe Ngarba (**Bamingui-Bangoran**) et les ont dépouillés de leurs biens.

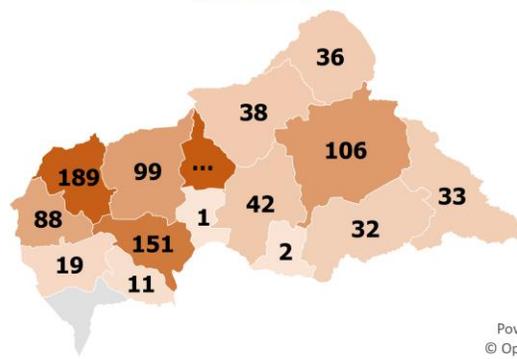
Pendant ce temps, dans le **secteur est** (**139** violations affectant **207** victimes), une légère diminution du nombre de violations et de victimes a été documentée par rapport au trimestre précédent. Le secteur a été affecté par des arrestations et détentions arbitraires (**26** violations et **66** victimes), des conditions de détention ne répondant pas aux

Nombre de violations confirmées par préfecture



Avec **83** violations affectant **276** victimes, le **secteur central** a enregistré une baisse du nombre de violations par rapport au premier trimestre, tandis que le nombre de victimes documentées est resté conforme au premier trimestre. Le secteur central a été principalement touché par des violations des droits à la liberté et à un procès équitable (**38** violations et **217** victimes), à la propriété (**14**

Nombre de victimes confirmées par préfecture



normes minimales (**14** violations et **23** victimes), des violations du droit à la propriété (**20** violations et **27** victimes), des enlèvements (**10** violations et **28** victimes) et des mauvais traitements (**10** violations et **10** victimes).

**L'Ouham** a été la préfecture la plus touchée en termes de violations et des atteintes des droits de

l'homme (120), tandis que la préfecture de **Nana-Gribizi** a enregistré le plus grand nombre de victimes (195).

Le nombre élevé de violations dans la préfecture de l'**Ouham** peut être expliqué par les résultats d'une mission d'enquête menée par la DDH, au cours de laquelle **107** violations affectant **85** victimes ont été documentées. Des éléments armés affiliés à la CPC et des éléments des FACA, ainsi que les APS, ont été responsables de ces violations qui se sont produites entre 2020 et 2022 lorsque les FACA/APS ont lancé des opérations contre les groupes armés dans la région, considérée comme un bastion de la CPC.

La préfecture de **Nana-Gribizi** a été principalement affectée par les arrestations et détentions arbitraires (**19** violations affectant **195** victimes). Dans l'**Ouham-Pendé**, la deuxième préfecture la plus touchée en termes de victimes (**63** violations et **189** victimes), principalement en raison du recrutement et de l'utilisation de **68** enfants qui ont été documentés en juin. Au total, 94% des victimes de recrutement et d'utilisation documentées au cours de

la période examinée l'ont été dans la préfecture d'**Ouham-Pendé**. En l'occurrence, il s'agit de 20 filles et 48 garçons utilisés par le groupe 3R depuis 2017 et 2019, trois filles et cinq garçons par les FACA en 2021, et 15 filles et 28 garçons par les APS en 2021 et 2022. En outre, le 19 avril, le groupe 3R a privé de liberté et maltraité environ **400** personnes dans un village autour de Paoua<sup>2</sup>. Les 3R ont tendu une embuscade pour tuer un douanier qui devait passer sur cette route. A cette fin, les 3R ont privé de liberté 400 personnes sur cette route. Les victimes ont ensuite été attachées et maintenues sous le soleil pendant des heures avant d'être finalement relâchées.

Dans la **Haute-Kotto**, des cas de travail forcé ont été documentés. Le 2 mai, au moins **sept** personnes détenues au poste de police de Bria, dont cinq garçons âgés de 14 à 17 ans, ont été emmenées de force par les APS à leur base pour effectuer des tâches domestiques.

---

## LES AUTEURS

---

Au cours du deuxième trimestre 2023, 57% des violations et atteintes aux droits de l'homme documentées (**305**) affectant **715** victimes ont été attribuables à des acteurs étatiques. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 28% des atteintes (**149**) affectant **245** victimes. La DDH a également documenté **82** violations des droits de l'homme commises par d'autres acteurs, affectant **83** victimes, principalement commises par des hommes armés non identifiés et le groupe d'autodéfense Azande Ani Kpi Gbe.

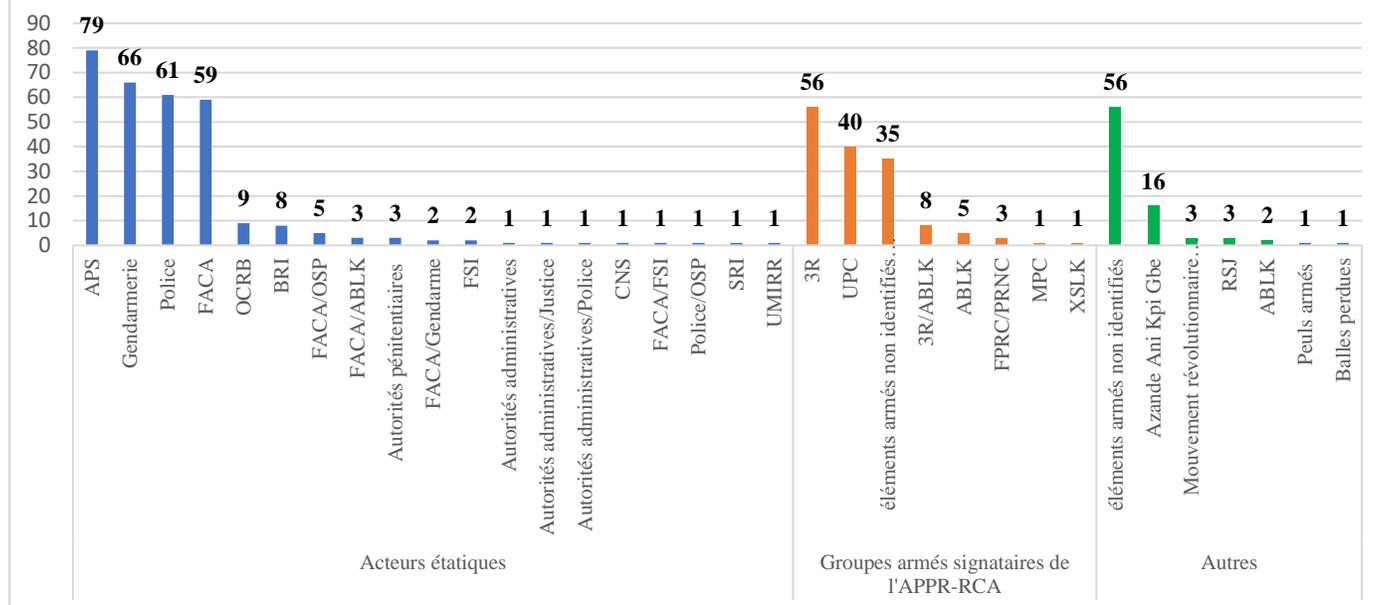
Les types d'atteintes les plus courants commis par les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont

les mauvais traitements, les mutilations et les blessures (**38** atteintes et **59** victimes), l'enlèvement et la privation de liberté (**27** atteintes et **49** victimes), l'appropriation de biens (**26** atteintes et **57** victimes), les viols (**16** atteintes et **19** victimes) et les meurtres (**12** atteintes et **19** victimes). Parmi les groupes armés, le groupe **3R** (**56** atteintes et **133** victimes) et l'**UPC** (**40** exactions et **37** victimes) ont été les principaux auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et ayant affecté le plus grand nombre de victimes. Le groupe 3R a notamment été responsable de mauvais traitements et de mutilations sur **25** personnes (18 atteintes) et du recrutement et de l'utilisation de **68** enfants. L'UPC est principalement responsable de

---

<sup>2</sup> La DDH a documenté les 400 victimes comme un groupe de victimes collectives.

## Violations par auteurs



l'appropriation de biens (11 atteintes et 15 victimes) et des mauvais traitements et mutilations infligés à 12 civils (8 atteintes).

Il convient de noter que des **hommes armés non identifiés** ont commis 13 cas de VSLC (13 victimes), 10 exécutions sommaires (14 victimes) et neuf enlèvements et privations de liberté (10 victimes). Le groupe d'autodéfense **Azande Ani Kpi Gbe** est responsable de six enlèvements (18 victimes), de deux viols (deux victimes) et d'un cas de torture touchant quatre victimes. Dans ce dernier cas, les auteurs soupçonnaient quatre réfugiés d'espionner leurs activités et leurs mouvements au profit de la communauté musulmane d'Obo. Ils ont soumis les quatre civils à la torture et aux mauvais traitements dans leur base. L'un des captifs a réussi à s'échapper et deux autres, considérés comme au-dessus de tout soupçon, ont été libérés ; le dernier est resté en captivité.

**Parmi les attaques illégales**, il convient de noter que la DDH a documenté des **attaques contre le personnel humanitaire et les ONG**. Les attaques illégales ont été principalement perpétrées par des groupes armés non identifiés et des signataires de

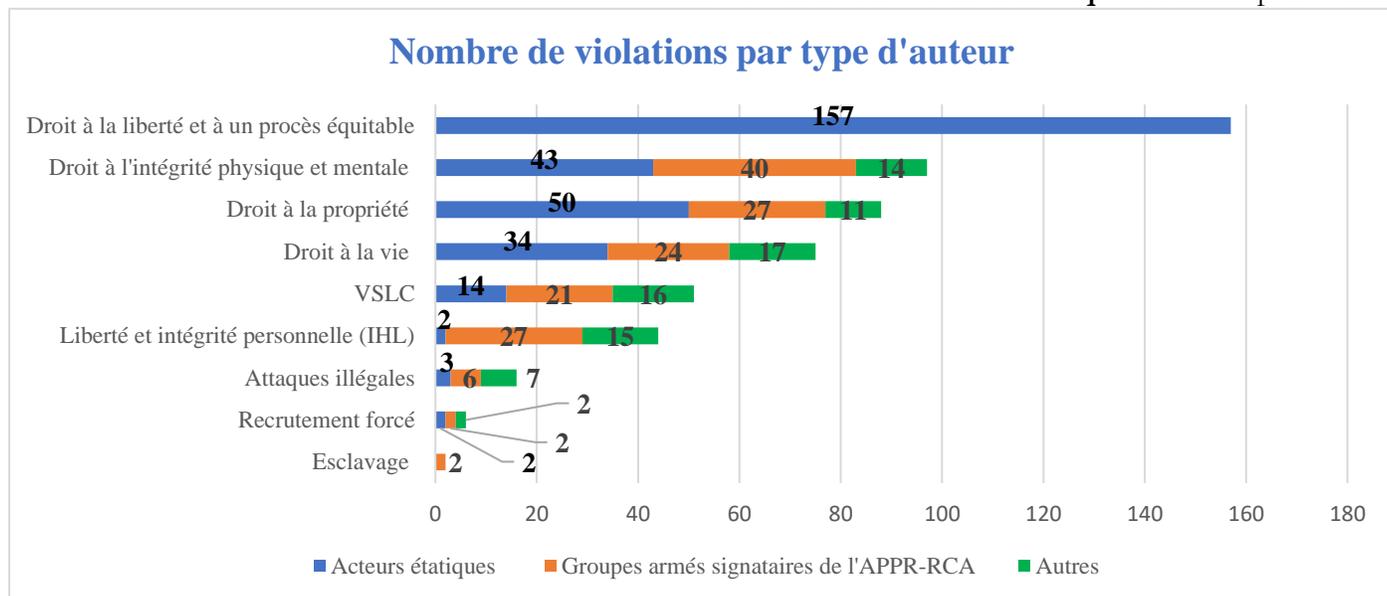
l'APPR-RCA, représentant 3 % du nombre total des violations et atteintes aux droits de l'homme documentées au cours de la période couverte par le rapport, affectant un total de 18 victimes (cinq hommes et 13 victimes collectives). Le 24 mai, un véhicule d'une ONG est tombé dans une embuscade tendue par des éléments armés non identifiés sur l'axe Am-Dafock-Birao (Vakaga). Ils ont tué un travailleur humanitaire tandis que deux autres ont réussi à s'échapper. Le 1er juin, sur le même axe, des hommes armés non identifiés ont attaqué un véhicule d'une ONG qui allait apporter une aide humanitaire aux réfugiés à la frontière soudanaise. Le chauffeur du véhicule de l'ONG était seul en train de chercher de l'eau lorsque des hommes armés sur trois motos sont arrivés, ont menacé de le tuer et ont exigé la clé du véhicule. De plus, le 28 mai, des éléments armés de l'UPC ont tendu une embuscade à deux véhicules d'une ONG dans la préfecture de la **Basse-Kotto**, dérobant au personnel de l'argent et des téléphones portables.

En outre, l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) a continué à faire des victimes civiles. Le 16 avril, un engin explosif improvisé placé par des

éléments armés du groupe 3R sur l'axe Yéléwa/Ndongué-Douane a provoqué l'explosion du véhicule d'un prêtre catholique. Trois civils sont morts sur le coup et trois autres ont été blessés. L'un

**gendarmerie** (49 violations affectant 225 victimes sur les 66 violations et 226 victimes) et à la **police** (39 violations et 156 victimes).

**Certains des cas emblématiques** commis par des



d'entre eux a succombé à ses blessures deux jours plus tard. A noter qu'un incident similaire a eu lieu en février, au cours duquel deux prêtres catholiques ont été blessés.

Les violations les plus récurrentes commises par les **acteurs étatiques** ont été les arrestations et/ou détentions arbitraires et les conditions de détention non conformes aux règles minimales pour le traitement des détenus (146), la torture, les mauvais traitements et les mutilations (42), l'appropriation de biens (40) et les exécutions extrajudiciaires (21). Parmi les acteurs étatiques, les **APS** ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (79 violations et 128 victimes) en raison de l'appropriation de biens (25 violations et 27 victimes), des exécutions extrajudiciaires (15 violations et 16 victimes), et des arrestations et détentions arbitraires (11 violations et 27 victimes). Les arrestations et/ou détentions arbitraires et les conditions inhumaines de détention sont également les principales violations imputables à la

acteurs étatiques sont liés à l'augmentation des abus de pouvoir et de l'impunité des **FACA** dans l'ensemble du pays, qui a été documentée au cours des trois derniers mois. Cette tendance concerne notamment les violations du droit de propriété, telles que l'extorsion d'argent et la taxation illégale aux barrières de sécurité ou aux points de contrôle situés à l'entrée des villages ou près des routes principales. Ces violations sont souvent commises conjointement avec d'autres telles que les mauvais traitements, les menaces de mort et la privation de liberté. Par exemple, le 10 avril à Boda (**Lobaye**), un homme a été poignardé à mort par un FACA, après avoir refusé de payer la taxe illégale de 500 XAF (environ 0,85 USD) exigée par les FACA à tous les usagers de la route. De même, le 27 mai, un élément des FACA a violé une jeune femme en la menaçant de mort (**Nana-Mambéré**). Une plainte a été déposée et l'agent des FACA a avoué le crime mais a été relâché. Des semaines plus tard, le commandant de la gendarmerie a confirmé que, bien qu'une enquête soit en cours, l'auteur avait été transféré ailleurs sans qu'aucune mesure disciplinaire

n'ait été prise. De plus, le 15 mai, la DDH a documenté l'arrestation arbitraire d'individus par des éléments FACA, les détenant dans des trous de plusieurs mètres de profondeur (**Mambéré-Kadéï**). Des semaines plus tard, la pratique s'est poursuivie malgré la promesse du commandant des FACA de prendre des mesures disciplinaires.

En outre, le 8 juin, les APS, assistés de leurs auxiliaires, se sont appropriés la maison d'une famille à Bria (**Haute-Kotto**) pour y établir sa base. Ils ont jeté les effets personnels de la famille, ont arrêté 40 jeunes hommes et enfants, dont le plus jeune était âgé de 13 ans, et les ont soumis à des travaux forcés pour déblayer la zone et creuser des tranchées autour de la maison.

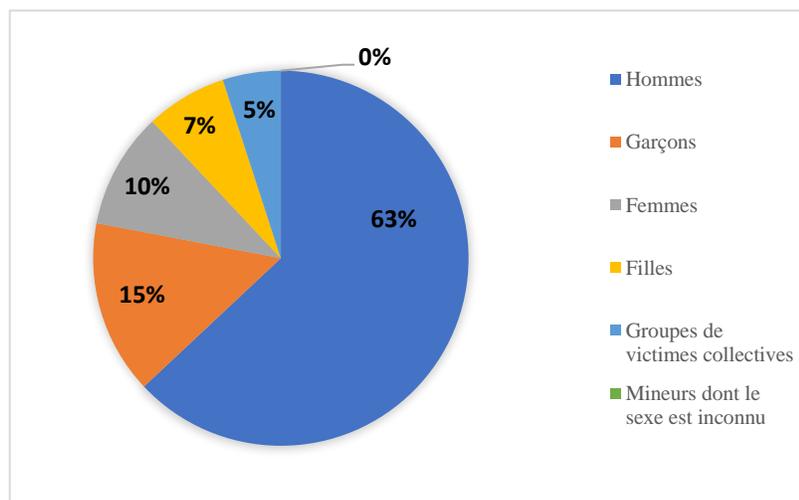
En ce qui concerne les **actes discriminatoires**, à Bangui, le 5 mai, les commerçants du quartier PK5 ont décidé d'une journée « ville morte » pour protester contre les multiples arrestations et détentions par les APS de résidents locaux, tous musulmans. L'arrestation d'un imam et de son cousin, qui auraient été maltraités et torturés par des éléments des APS, est à l'origine des protestations. À Berbérati (**Mambéré-Kadéï**), de mai à juin, des rapports ont indiqué que la population musulmane faisait l'objet de pratiques discriminatoires de la part de la police, telles que des demandes de paiements plus élevés et de documents supplémentaires pour la délivrance de documents d'identité.

## VICTIMES

Selon les conclusions de la DDH, **1 042** civils ont subi des violations et des atteintes aux droits de l'homme de la part de groupes armés, d'acteurs étatiques et autres. Parmi ces victimes, **163** ont subi des violations multiples, dont cinq groupes de victimes collectives.

**Les hommes** continuent de représenter la majorité des victimes (**657**), suivis par les **garçons** (**157**), les **femmes** (**99**) et les **filles** (**76**). En outre, il y a eu une **victime mineure** dont le sexe n'a pas été indiqué, ainsi que **52** groupes de **victimes collectives**.

**Les hommes** ont été principalement victimes d'arrestations et/ou de détentions arbitraires (**447**), de mauvais traitements, de mutilations, de blessures et de tortures (**82**), d'appropriation de biens (**82**), de meurtres (**49**) et d'enlèvements et de privation de liberté (**37**). Les **femmes** ont été principalement victimes de VSLC (**34**), d'appropriation de biens (**28**), de mauvais traitements, de mutilations et de blessures (**23**), et



d'enlèvements et de privations de liberté (**22**). Les **garçons** ont principalement souffert de recrutement et d'utilisation forcés (**84**) et d'arrestations et/ou de détentions arbitraires (**33**). Les **filles** ont été principalement victimes de recrutement et d'utilisation forcés (**42**), de viol et d'esclavage sexuel (**19**) et d'enlèvement (**11**).